

# Économie et systèmes productifs

## Contextualisation des besoins et des enjeux

### *Economy and Productive Systems Putting the Needs and the Issues into Context*

J.-M. Halleux<sup>1</sup>

*Notre intervention vise à préciser les évolutions récentes de la géographie économique wallonne. Nous y commenterons le sujet de la localisation des activités économiques vis-à-vis, d'une part, de l'enjeu de la création de richesse et d'emplois et, d'autre part, vis-à-vis de l'enjeu de la dilution spatiale des activités au détriment des pôles urbains. La préparation de cette présentation s'est appuyée sur les recherches de la CPDT consacrées au défi de la compétitivité (B. Bianchet et al., 2011c) et aux thèmes du commerce de détail (J.-M. Lambotte et G. Devillet, 2011) et des activités économiques et industrielles (B. Bianchet et al., 2011a et b). Le lecteur intéressé pourra aisément faire référence à ces rapports techniques s'il souhaite approfondir certains développements présentés dans notre courte synthèse.*

*Our presentation seeks to specify the recent developments of the Walloon economic geography. We will comment in it on the subject of the localization of the economic activities in relation, on the one hand, to the issue of wealth creation and jobs and, on the other, to the issue of the spatial dilution of the activities to the detriment of the urban hubs. The preparation of this presentation was based on the CPDT's research devoted to the competitiveness challenge (B. Bianchet et al., 2011c) and to retail trade themes (J.-M. Lambotte and G. Devillet, 2011) and to the economic and industrial activities (B. Bianchet et al., 2011a and b). Interested readers able easily will be to refer to these reports if they wish to look further into certain developments presented in our short synthesis.*

Mots-clé : Activités économiques, Région wallonne, géographie économique, compétitivité

Keywords : Economic activities, Walloon Region, economic geography, competitiveness

---

<sup>1</sup> Chargé de cours à l'Université de Liège - LEPUR / Service de Géographie Économique

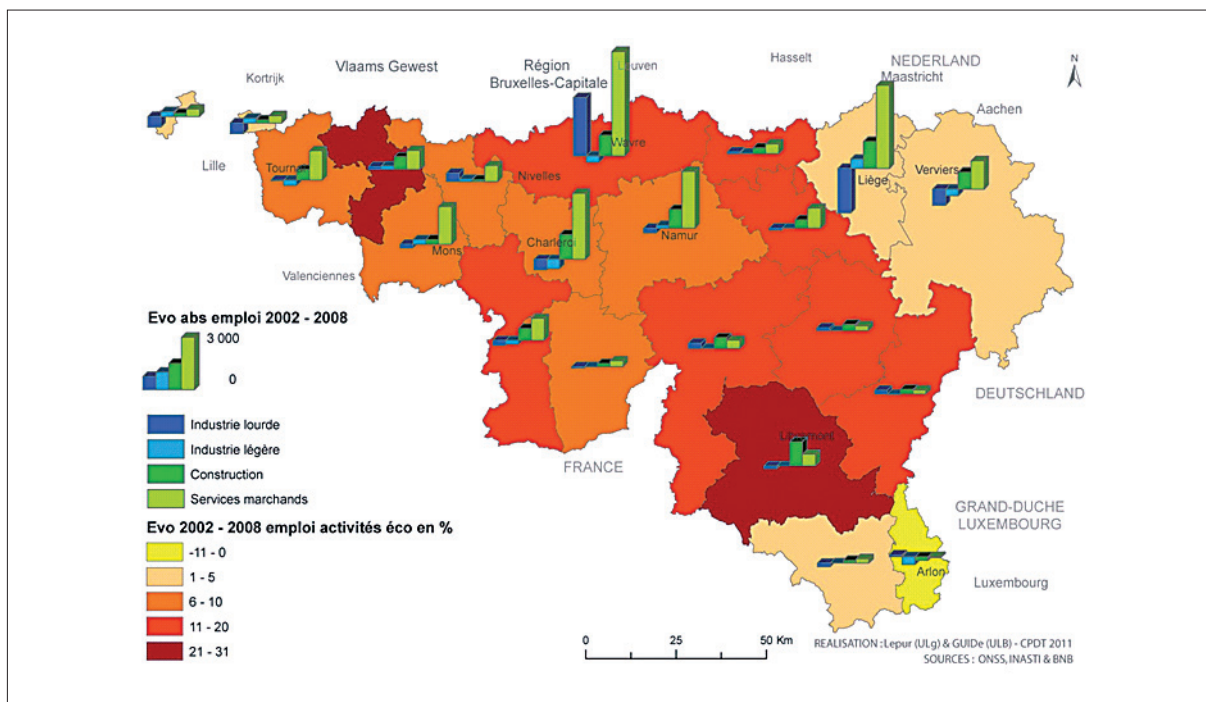


## L'enjeu de la création de richesse et d'emplois

Les traitements consacrés au défi de la compétitivité ont permis de préciser la situation en matière de PIB par habitant (B. Bianchet et al., 2011c). Sur la période récente (1997-2008), la Wallonie affiche un taux de croissance inférieur à la moyenne européenne, mais similaire à celui de la Flandre. A l'intérieur du cadre belge, l'écart de développement avec la Flandre est donc actuellement stabilisé, mais pour autant, loin d'être comblé.

A l'échelon provincial, la période récente s'est accompagnée d'une croissance soutenue au sein de la province de Brabant wallon. Vu sa proximité à Bruxelles, cela n'est guère étonnant. En effet, cela concorde parfaitement tant avec la théorie économique des économies d'agglomération qu'avec de très nombreuses analyses empiriques qui montrent l'extrême importance des grandes villes – des métropoles – en matière de croissance économique. La composition du tissu économique du Brabant wallon bénéficie des types d'activités – la pharmacie, les services aux entreprises... – ayant les croissances les plus importantes. Toujours à l'échelon provincial, les évolutions du PIB par habitant sont relativement bonnes pour la province de Namur et, dans une moindre mesure, pour le Hainaut. Par contre, tant la province de Liège que la province de Luxembourg affichent des taux de croissance significativement inférieurs à la moyenne wallonne.

L'analyse du PIB par habitant à l'échelle provinciale peut être précisée par l'analyse de l'évolution de l'emploi productif à l'échelle des arrondissements (B. Bianchet et al., 2011b) (carte 1). Par emploi productif, nous entendons ici tant le secteur secondaire (la production de biens matériels) que le tertiaire productif incluant notamment la finance, les services aux entreprises, la construction et le commerce de gros. Entre 1995 et 2008, l'évolution de l'emploi au sein des secteurs pris en compte est positive dans tous les arrondissements wallons, à l'exception toutefois de celui d'Arlon. Cette particularité du Sud-Luxembourg, qui mériterait sans conteste une attention particulière des autorités régionales, correspond très certainement à un transfert d'activité au profit du Grand-Duché de Luxembourg.



Carte 1 Evolution de l'emploi dans l'industrie et les services productifs

A l'exception de l'arrondissement de Nivelles (c'est-à-dire le Brabant wallon), la Wallonie ne compte aucun arrondissement qui conjugue une croissance relative élevée et une croissance absolue élevée de ses emplois productifs. Les croissances relatives les plus élevées sont, en effet, le fait d'arrondissements ruraux (Neufchâteau et Ath en particulier) où les gains absolus demeurent modestes et ne peuvent, en aucun cas, influencer significativement les volumes globaux mesurés à l'échelle de la Wallonie. Au sein des arrondissements les plus peuplés, correspondant aux régions de tradition industrielle, les évolutions relatives sont faibles, en raison de l'importance, aujourd'hui encore, de secteurs en déclin dans leur base productive. En comparaison des arrondissements hennuyers, où le déclin industriel est minime sur la période analysée, les deux arrondissements de Liège et de Verviers continuent à connaître des déficits d'emplois très importants dans le secteur secondaire. L'évolution récente y est donc particulièrement inquiétante. A l'instar du Sud-Luxembourg, le bi-pôle Liège-Verviers mériterait

sans conteste que l'autorité régionale se penche sur l'évolution de sa base productive.

Le sujet de l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et de la communication a fait l'objet d'une analyse spécifique dans le travail consacré aux activités économiques et industrielles (B. Bianchet et al., 2011a). Le tableau 1 synthétise cette analyse en termes d'emplois salariés. Deux enseignements majeurs sont à retenir de ce tableau :

- Avec 14.055 postes de travail en Wallonie, le secteur représente 1,4 % de l'emploi total, ce qui est inférieur aux moyennes flamande et bruxelloise.
- Durant la dernière décennie, la croissance de l'emploi du secteur s'avère très modeste en Wallonie : + 388 unités, surtout en comparaison des 6.701 postes gagnés en Flandre !

Évolution de l'emploi salarié dans les TIC			
	Emploi en 2009	Part dans l'emploi total	Évolution absolue 2001-2009
Wallonie	14.055	1,4 %	+ 388
Bruxelles	31.875	5,1 %	- 439
Flandre	46.392	2,2 %	+ 6701

Tab. 1 — SOURCES : ONSS, INASTI ET BNB

Bilan de l'emploi dans le secteur du commerce de détail			
	Volume en 2001	Volume en 2009	Evolution en %
Emploi salarié	63.826	75.396	+ 18,13 %
Emploi indépendant	60.538	57.032	- 5,79 %
Emploi total : emploi salariés + emploi indépendants	124.364	132.428	+ 6,48 %
Nombre total d'ETP	92.909	95.100	+ 2,36 %

Tab. 2 — SOURCES : ONSS, INASTI ET BNB

A l'instar de la situation dans le secteur des techniques de l'information et de la communication, la croissance du volume d'emploi est assez faible dans le secteur du commerce de détail (tableau 2). En termes d'équivalents temps-plein, la croissance sur la période 2001-2009 n'est que de + 2,4 %, ce qui est inférieur à la croissance démographique wallonne (+ 3,9 % entre 2001 et 2009) et nettement inférieur à la croissance de l'emploi total (+ 10,8 % en équivalent-temps-plein entre 2001 et 2009). Cette progres-

sion faible de l'emploi dans le commerce de détail met à mal l'argument de nombreux promoteurs et décideurs locaux quant au fait que la création d'emplois suit l'autorisation de projets commerciaux. A l'échelle régionale, cette relation n'est pas exacte. A l'échelle régionale, autoriser de nouveaux mètres carrés de commerce conduit à accroître la productivité du secteur de la distribution, à multiplier les emplois salariés à temps partiel... et à pousser de nombreux indépendants vers la faillite.

## L'enjeu de la dilution spatiale des activités

Les travaux de la CPDT consacrés au commerce de détail ont notamment analysé le cadre réglementaire relatif au permis socio-économique et, en particulier, l'impact de la loi du 13 août 2004 (dite loi « IKEA ») ayant donné le pouvoir d'attribuer ces permis aux communes. Cette loi a conduit à la multiplication des projets commerciaux (graphique 1) qui, comme nous venons de la préciser, n'ont pas eu l'effet escompté en termes de création nette d'emplois. En outre, il ressort de l'analyse des permis délivrés depuis 2004 qu'ils correspondent de plus en plus à des projets dont la

localisation est peu accessible par les alternatives à l'automobile (tableau 3). Sans conteste, cette évolution est problématique. En effet, elle contribue tant à déforcer la vitalité des noyaux commerçants centraux qu'à accentuer l'évolution vers la dépendance à l'automobile de nos territoires et modes de vie. Cette évolution s'oppose au principe de la mixité raisonnée des fonctions pourtant prôné par le SDER 1999. En outre, elle aggrave l'ampleur des défis mobilité, climat et cohésion sociale (via notamment la réduction de l'offre accessible aux personnes peu motorisées).

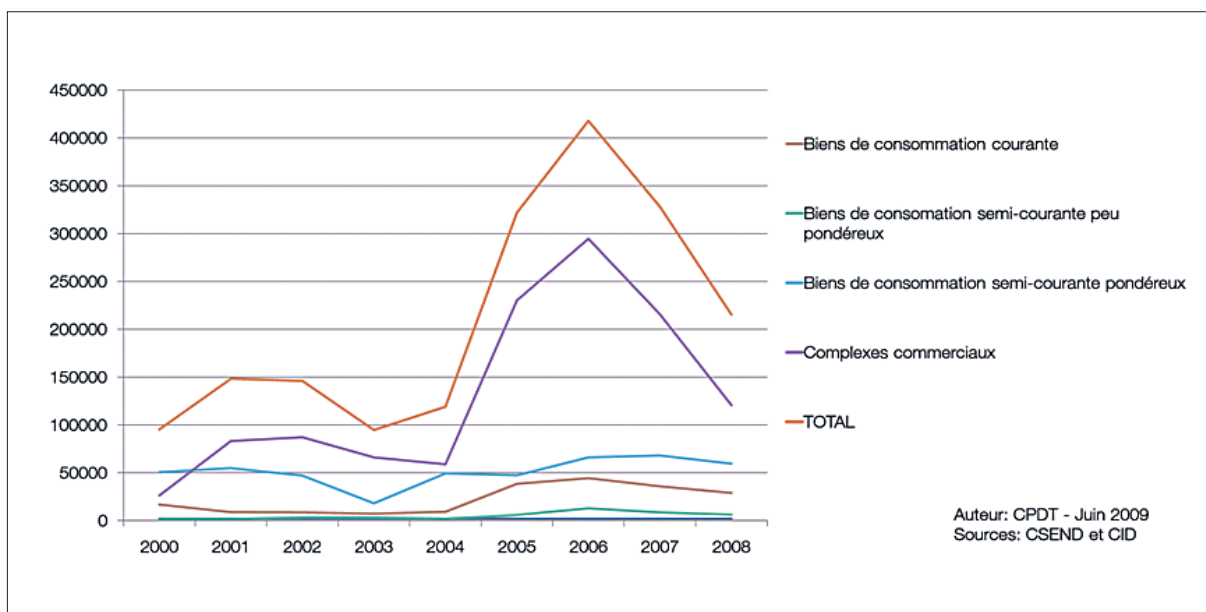


Fig. 1 Permis socio-économique : évolution des surfaces de vente acceptées

Part de projets commerciaux bien localisés par les alternatives à l'automobile sur l'ensemble des projets ayant obtenu un permis socio-économique		
Type de projet commercial	2000 - 2004	2005 - 2008
Biens courants	71 %	46 %
Biens semi-courants peu pondéreux	33 %	19 %
Biens semi-courants pondéreux	51 %	37 %
Complexes	36 %	11 %

Tab. 3 SOURCES : CPDT (2010), CESND (2000-2004) ET CND (2005-2008)

Le constat d'une localisation excentrée par rapport aux concentrations d'habitat tant grandes que petites d'un grand nombre de nouveaux développements immobiliers économiques posé à propos du commerce de détail est validé par les analyses relatives à la base productive (B. Bianchet et al., 2011b). Ces analyses, qui ont consisté dans la cartographie par période de construction de la localisation du bâti à vocation économique, démontre, en effet, que les activités sont de plus en plus excentrées des pôles urbains. Cette dis-

persion est largement induite par la disponibilité foncière et il est manifeste que matérialiser l'objectif de la localisation plus centrale des nouvelles activités compatibles avec l'habitat ne pourra se faire que via une politique d'aménagement opérationnel très active. Cet objectif constitue d'ailleurs un enjeu majeur face à la tertiarisation croissante et face au rôle de plus en plus fondamental des villes dans la captation des nouvelles perspectives économiques.

## Conclusions

A l'issue de cette présentation, il nous semble opportun de synthétiser quelques grandes conclusions :

La première tient dans le constat renouvelé de la fragilité de l'économie wallonne, dont le redéploiement, y compris en comparaison de la Flandre, n'est encore que très partiel.

La deuxième conclusion se rapporte aux grandes disparités régionales infra-wallonnes. La logique métropolitaine dont bénéficie le Brabant wallon continue, en effet, de s'opposer aux difficultés des bassins de tradition industrielle. La prise en compte des derniers chiffres disponibles indique que c'est au sein des arrondissements de Liège et de Verviers que la situation est la plus inquiétante. Certes, les bassins hennuyers continuent à être pénalisés par une structure économique où prédominent des secteurs peu porteurs, mais la désindustrialisation y est aujourd'hui moins marquée qu'à Liège et qu'à Verviers. En matière d'emplois productifs, revenons également sur la situation délicate de l'arrondissement d'Arlon, où la concurrence grand-ducale y contracte l'activité de manière assez problématique. A la différence du caractère dynamogène du pôle bruxellois sur l'économie productive brabançonne, l'économie productive du Sud-Luxembourg semble très pénalisée par la proximité grand-ducale.

Une troisième conclusion porte sur les évolutions récentes de l'emploi dans le secteur des TIC et du commerce de détail. Dans les deux cas, la croissance y est limitée, ce qui devrait interpeller les autorités responsables. Pour les TIC, se pose la question lancinante du positionnement du système productif wallon dans l'économie de la connaissance. A propos du commerce de détail, c'est ici l'équation associant nouveaux projets et nouveaux emplois qu'il faut complètement remettre en cause.

Notre quatrième et dernier point porte sur l'enjeu de la dilution spatiale des activités au détriment des pôles urbains. Ce constat, qui concerne tant le commerce de détail que les activités productives, est interpellant. En effet, cette évolution aggrave l'ampleur des défis mobilité, climat et cohésion sociale, mais également celui de la compétitivité dans une économie de la connaissance où les observateurs sont de plus en plus nombreux à considérer la ville dense comme la forme spatiale la plus à même de répondre aux défis économiques qui nous attendent (R. Florida, 2010).

## Bibliographie

BIANCHET B. ET WERTZ I., SOUS LA DIRECTION DE J.-M. HALLEUX ET B. WAYENS (2011A). *Activités économiques et industrielles – Compléments NTIC*, Note de cadrage, CPDT, inédit.

BIANCHET B. ET WERTZ I., SOUS LA DIRECTION DE J.-M. HALLEUX ET B. WAYENS (2011B). *Actualisation du SDER. Thématique sectorielles. Thématique « Activités économiques et industrielles »*, CPDT, inédit.

FLORIDA R. (2010). *The Great Reset: how new ways of living and working drive post-crash prosperity*. Harper, New York.

LAMBOTTE J.-M., SOUS LA DIRECTION DE G. DEVILLET (2011). *Actualisation du SDER. Thématique sectorielles. Thématique « Commerce »*, CPDT, inédit.

BIANCHET B. ET OBSOMER P., SOUS LA DIRECTION DE B. BIANCHET ET B. WAYENS (2011C). *Le défi de la compétitivité*, CPDT, inédit.